

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2026-789 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2000-424 concernant l'ensemble du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2026-789 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2000-424 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2000-424 afin :

- D'assurer sa concordance au nouveau schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog, et ce, notamment en :
 - Ajoutant des dispositions applicables à toute structure d'antenne de communication de plus de 20 m située dans les limites d'un paysage naturel d'intérêt supérieur, d'un paysage champêtre, d'un ensemble patrimonial, à moins de 300 m d'une route pittoresque et panoramique, ainsi que dans les milieux humides d'intérêt régional;
 - Intégrant des dispositions applicables aux travaux et ouvrages réalisés dans les milieux humides identifiés en utilisation durable.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **jeudi 19 mars 2026, à 18 h 00**, à l'Église Sainte-Elisabeth situé au 3115 chemin Capelton à North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité selon les heures d'ouverture habituelles ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 5 MARS 2026.



Benoit Tremblay, Directeur général